



Date de dépôt : 15 septembre 2022

Pétition

Accès aux logements sociaux

Au vu de la nouvelle réglementation, laquelle exige 4 ans de résidence à Genève, pour avoir le droit de postuler pour un logement dit social ;

considérant qu'en Suisse, un Suisse revenant au pays est à la charge de celui-ci, et doit être dans certains cas logé à grands frais dans un hôtel ;

considérant que nombre de mes connaissances qui n'ont jamais vécu à Genève et n'ont pas notre nationalité sont directement hébergées aux frais du contribuable dans des EMS ;

considérant que les cas dont je m'occupe sont des Genevois rentrant au pays et qui ont vécu et travaillé de nombreuses années à Genève avant de s'expatrier,

je demande au Grand Conseil de prendre cet aspect en considération et de modifier les règlements découlant de la loi, afin que les Genevois rentrant au pays aient également le droit de s'inscrire pour bénéficier de logements sociaux.

En remerciant la commission des pétitions de bien vouloir analyser cette problématique.

N.B. 1 signature
M. Marc-André Rudaz
Rue du 31-Décembre 17
1207 Genève